

Envoyer au peautre

Autor(en): **Roques, Gilles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **49 (1985)**

Heft 193-194

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399772>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ENVOYER AU PEAUTRE

J'ai examiné dans ma thèse le caractère régional de l'anc. et moy. français *peautre* « grabat » (FEW 17, 177b et 178) et je voudrais y revenir plus en détail en partant cette fois de l'expression *envoyer au peautre* et de ses variétés. Elle apparaît dans la seconde moitié du 15^e s. et en voici les attestations que j'ai réunies, classées autant que faire se peut par ordre chronologique et définies le plus précisément que je l'ai pu :

Moralité nouvelle de la Croix Faubin, éd. Tappan et Carrington ds R 91, 161 sqq. (milieu 15^e s. ou peu avant 1488 cf. W. Helmich *Moralités françaises* (fac-similé) 1980, I p. XI ; environs de Paris ; ms. copié au 15^e s., après 1488).

Le Pain et Le Vin qui personnifient les laboureurs et les vigneron doivent subir les exactions de leur souverain *Tout* qui vient réclamer ses tributs avec ses ministres *Un* et *Autre*. Excédés *Le Vin* et *Le Pain* font en quelque sorte la grève (p. 177).

Le Vin

Je vous requiers tenés ma beiches
Plus n'ray aulx vignes houer.

L'Autre

Tout, ne voulés vous ovrer ?
J'ay pris du vigneron la houe.

Tout

Alés oy, je vous avoue
198 Envoyés ses villains *au peautre*. (ms. *plaistre* corr. pour la
L'Un d'ung costé, l'Autre de l'autre, rime)
Prenés tout ce que trouverez.

Envoyer qqn au peautre « se débarasser vigoureusement de qqn ».

*

Mistere du Viel Testament, éd. J. de Rothschild (ca. 1480 ; non localisé ; texte d'un imprimé parisien de ca. 1500).

Dans l'épisode consacré à Moïse adulte (n° XXVIII), ce dernier exaspéré par les mauvais traitements infligés par le commissaire de Cordelamor, usurpateur au trône de Pharaon, tue un Egyptien. En représailles Cordelamor songe à exterminer les descendants de Jacob ; il tient conseil :

Cordelamor

.....
 Bref je les vueil faire finir
 Et leur mener diverse guerre
 Pour en nestoyer ceste terre,
 Car gens sont de malle façon.

Putiphar

En effect, si ne les chasson,
 Une fois du mal nous feront,
 Car ja en lieu ou ilz seront
 Nous ne gaigneron jamais rien

Le premier commissaire

Le dyable les amena bien
 En ceste terre, non pas autre.

Cordelamor

23667 Il les fault envoyer *au peaultre*
 Et les assommer en tous lieux

Putiphar

C'est bien parlé. Qu'on les espeaultre !
 Tuon les ; nous ne pouon mieux.

Envoyer qqn au peaultre « massacrer qqn, s'en débarrasser radicalement ».

*

Sottie des sots qui corrigent le Magnificat, Recueil Trepperel, Sotties, éd. E. Droz, n° IX (jouée à Metz avant 1488).

Dando magister sentencieux qui critique tout et tout le monde, et son compère M^e Aliboron, ont rencontré un groupe de sots malicieux qui les dépouillent de leurs robes et ont entrepris de les berner.

Sotin

Après il fault aller a l'autre.

Testre creuse

Dieu gard le compaignon !

Dando

326 *Au peaultre !*

Roussignol

Nous voullons deux motz seulement.

Dando

Parlés plus gracieusement.

Au peaultre ! « Allez-vous en, laissez moi en paix » (cf. éd. citée, note).

*

Jean Michel, *Mystère de la Passion*, éd. O. Jodogne (1486 ; Angers) [= Littré s.v. *peautre*, *Mistère de la Passion* J.C. éd. Vérard 1490 (= C ds édition O. Jodogne p. XIII)].

Pilate ordonne à Griffon de crucifier les deux larrons. Son bourreau Griffon et son aide Orillart vont s'accorder pour se partager les futures dépouilles :

Griffon (*à Pilate*)

Bien et beau.

Mais, quoy, j'en seray le bourreau,
S'i vous plaist, puisque j'ay la peine
Et qu'il fault que je les amaine.
Monseigneur, mon droit soit gardé.

Orillart

Tu n'as pas encore trop tardé.
25966 Puisqu'ilz sont deux veaultres *au peaultre*,
Tu en prendras l'un et moy l'autre.
Grifon, nous serons à butin.

Le sens n'est pas très clair et je ne suis pas très sûr de la ponctuation de Jodogne. En tout cas je comprends ainsi : Griffon demande à Pilate que son droit de récupérer les dépouilles des suppliciés soit reconnu. Orillart souligne cet empressement et constate que puisqu'il

y a deux condamnés, ils se partageront la tâche et les dépouilles. La signification précise de *deux veaultres au peaultre* est plus difficile à cerner. On entrevoit quelque chose comme « deux gibiers de potence ». Mais quelle aide peut nous apporter la philologie ? *Veaultres* (au gloss. « sorte de chien employé pour la chasse au sanglier ») doit être pris au sens figuré de « chien, individu méprisable » (pour l'évolution sémantique cf. par ex. *gaignon* ds DEAF) qui est déjà ds Gautier de Coinci IMir 11, 460 (= passage cité ds Gdf s.v. *veltre* 8, 163c : *Li mal waignon ! li felon viautre !*) et aussi dans la *Chevalerie de Judas Macabé*, éd. J. R. Smeets, 1091 (*li autre Qui n'ont été vilain ni viautre A obeir sa volenté* « Qui n'ont pas été d'indignes rebelles refusant d'obéir à sa volonté »). Dans le passage du *Mystère*, le passage sémantique du « chien de chasse » à « canaille » est facilité par le fait que ces deux « canailles » sont aussi des larrons (avidés comme des chiens de chasse). *Peaultre* est encore plus difficile. Jean Michel l'emploie deux fois. Dans un cas (27303 au gloss. « coquin, bourreau » mais « bourreau » est impossible), il s'agit d'une réfection approximative et peut-être dénuée de sens (G. Cohen, *Le Livre de conduite du régisseur pour le Mystère de la Passion jouée à Mons*, p. 367 n. 15 comprend *veautrer le peaultre* comme « rouler la pailasse » cf. FEW 17, 177b) pour *lance sur faultr* d'Arnoul Greban, éd. O. Jodogne, 24720 (que suit mot à mot Jean Michel), expression imagée tirée du vocabulaire épique (cf. TL s.v. *faultr*) et signifiant « à toute vitesse ». Dans le cas présent (25966 ; au gloss. « coquin, (ici) bourreau ») on comprendrait « créatures de bourreau » c'est-à-dire « bonnes à être livrées au bourreau ». Nous aurions donc affaire à un substantif *peautre* « coquin » qui serait un dérivé régressif de *pautraille* « canaille » (hapax au début du 14^e et bien attesté du 15^e au 16^e siècles, en particulier ds *Pathelin*). Cependant il serait un peu surprenant que des bourreaux s'appliquent à eux-mêmes cette désignation, qui reste inconnue par ailleurs ; on notera de surcroît le caractère incongru, même si elle peut trouver une justification dans l'allitération, de l'association de deux synonymes, qui placent dans une même catégorie les condamnés et les bourreaux. Je proposerais dans le cadre de la locution ici étudiée d'interpréter autrement. *Deux veaultres au peaultre* pourrait être une brachylogie « deux canailles [à envoyer] au peaultre » c'est-à-dire « méritant la mort » ou, moins vraisemblablement, le vers serait une exhortation et se lirait *Puis qu'ilz sont deux veaultres, au peaultre !* « Puisque nous avons affaire à deux canailles, qu'on les mette à mort ! ».

*

Farce de la Résurrection Jenin à Paulme, éd. G. Cohen, *Recueil de Farces*, n° L (ca. 1490 ; caractérisée par de l'argot picard ; impression non datée).

La sœur de Jenin déplore la mort de son frère, qui était aussi son souteneur, en présence de Joachim. Celui-ci se propose de le remplacer, en mieux. La sœur évoque sa vie passée, du temps de son frère (on se souvient que Jean et ses dérivés désignent entre autres le sot et le cocu cf. H. Lewicka, *Etudes sur l'ancienne Farce française*, 78-84) :

La Seur

Quant mon frere Jenyn vivoit,
Partout grant chere on me faisoit,
En ces cloistres, en ces couvens,
Je y avoye souhaict à tous vens,
J'estoye partout la bien venue.

Joachim

J'entens bien, vous estes congneue
En tous lieux . . .
.....

[= équivoque obscène : *conaistre* (au sens biblique) et éventuellement *con nu*].

La Seur

Oncques femme de mere née,
Je croy ne fist ce que j'ay fait.
J'ay fait le fait et le deffait
Entrer par l'ung, saillir par l'aütre.

Joachim

68 Voire et Jenin couchoit *au peaultre*,
Il avoit bonne patience.

Coucher au peaultre « se tenir à l'écart ; savoir être peu encombrant (en amour) ». On trouvera au 16^e s. une locution voisine mais plus claire *vendre le tour de la peaultre* « vendre une faveur amoureuse » (ds La Curne = 1579 *La Recreation, devis et mignardise amoureuse* . . . Paris, N. Bonfons, 1579, *Les Amoureux devis des Amans*, f° D II r° [renseignement fourni par M. Bloedé de l'INALF]). Noter aussi dans ce der-

nier tour le genre féminin (attesté une fois au moyen âge, Renart, Roques, 3222 var.) (1).

*

Andrieu de la Vigne, *Mystère de Saint Martin*, éd. A. Duplat (1496 ; auteur originaire de La Rochelle et influencé par les parlers de l'Ouest ; pièce jouée à Seurre en Bourgogne ; ms. contemporain de l'œuvre et copié à Seurre).

Saint Martin à Milan interrompt un prédicateur arien :

Saint Martin

Qui est celuy qui present se taira ?
Las, que dy tu, desloyal heretique ?

Premier maistre

Paix la, paix la ! Dieu le Filz a pratique
Telle qu'en soy le Pere luy a mise.
Mais s'il vouloit jouer d'une remise

(1) Je serais tenté de rapprocher de ce *coucher au peaultre* « se tenir à l'écart (lors d'une faveur amoureuse) » un autre exemple rencontré dans les Farces du Recueil édité par G. Cohen (n° IX). Deux galants ont obtenu un rendez-vous simultané, accordé par une trompeuse coquette et confirmé par un gage : chacun a reçu de son côté une des bottines du mari. Viens le moment des confidences :

Les deux gallans *en chantant*
Dieu doint tres bon soir à m'amy !

Le second

Or me dy, se Dieu te doint joye,
Par quelque point ou quelque voye,
Le lieu ou elle t'a promis,
Veu que nous sommes tant amys
Et sçavons assez l'ung de l'autre.

Le Premier

518 Sçauroys-tu en faire la peaultre ?
Me diras-tu point verité,
En me promettant ta loyauté
Comme ung compaignon doit faire,
Dire le lieu de son repaire
Où elle a dit ?

Sçavoir en faire la peaultre me paraît signifier « laisser jouir un amoureux de sa bonne aventure sans venir le troubler ». Notons à nouveau le genre féminin. Au gloss. on lit « gouvernail » qui ne peut pas convenir ; sur *peaultre* « gouvernail » cf. infra p. 147.

Ou faire cas d'auctorité privée,
 Sa puissance luy seroit tost privée
 Et si n'auroit de pouoir ne c'un aultre.

Saint Martin

4656 On te debvroit present chasser *au peaultre*,
 Car pas ne dis l'entiere verité.

Chasser qqn au peaultre « congédier brutralement qqn ; l'envoyer au diable ».

*

Sermon joyeux de la patience des femmes obstinées contre leurs maris, éd. APF, III, 263 (fin 15^e s. cf. Rom. 15, 404).

Une femme se plaint de son mari et généralise :

Mais nos marys ne vallent rien ;
 Ils sont incontinent cassez :
 Du premier ilz en font assez,
 Mais au bout de l'an c'est merveilles
 Comme leur pendent les oreilles.
 Que le mien fust allé au *peaultre* !

Aller au peaultre « aller au diable ».

*

Farce des Femmes et du Chaudronnier, éd. ATF, II, 94 (1510-1520).

Une femme fait part à sa commère de son intention de ne plus être fidèle à son mari et de rattraper le temps perdu. Elle avance un argument irréfragable puisque théologique :

Dieu l'a permis.
 Pourquoi nous a-t-il ici mis,
 Se n'est pour œuvre de nature ?
 Et puis c'est la loy de droicture
 Faire plaisir les uns aux autres.
 Se j'en devois aller *au peaultre*
 Et batue, j'en ay juré,
 Si sera ce que je feray
 Plaisir à ceulx qui m'en feront.

Aller au peaultre « subir un sévère châtement ».

*

Farce de Lucas et du Bon Payeur, éd. A. Tissier, *La Farce en France*, 2^e série, XVII (peu après 1518 ; normande ou normanno-picarde ; ms. 2^e m. 16^e s.).

Un sergent vient à l'aube récupérer une créance auprès d'un débiteur (*Bon Payeur*) ; celui-ci use d'atermolements et finit par promettre de suivre le sergent dès qu'il aura enfilé la deuxième jambe de ses chausses. Il obtient que le sergent promette de ne point agir avant. Naturellement une fois la promesse faite, il affirme qu'il ne terminera pas de se chausser, empêchant ainsi l'action du sergent. L'autre s'en va dépité. *Bon Payeur*, une fois seul, triomphe :

113 Il est payé ; *au peaultre ! au peaultre !*
Me voylà quicte de l'amende

Au peaultre ! « qu'il aille au diable ! »

*

Farce de Mimin le goutteux, éd. ATF, II, 179 (1534 ; non localisée).

Mimin atteint de la goutte demande à son valet sourd et plongé dans la lecture des aventures de Gargantua d'aller chercher un médecin et de faire chauffer un bassin. Naturellement le valet n'a pas compris et va faire relier le livre qu'il lisait. Rage de Mimin.

Si j'estois sain, tu yrois *au peaultre*.

Aller au peaultre « recevoir une bonne correction ».

**

Quant à la destinée ultérieure de ces locutions, nous nous bornerons faute de renseignements de première main à reprendre et compléter les données recueillies par les lexicographes.

1538 *Chasser qqn au peautre* « renvoyer brusquement » ds La Curne, Littré, Gdf ; on pourrait penser aussi à « donner une bonne râclée » ; 1583 *au peautre* « au diable » ds Huguet ; 1612 *envoyer qqn au grand diable au peautre* « infliger un châtement mortel à qqn » Troterel, *Les Corrivaux*, ATF, VIII, 293 ; 1640 *envoyer au peautre* ds Oudin « chasser une personne (vulg.) » ; 1680 *envoier qqn au piautre* ds Richeliet « (ofensant et de la lie de Paris) envoier promener d'une manière méprisante et injurieuse », encore ds Delv 1867 (qui note vieille expression se trouvant dans Rétif de la Bretonne) (cf. *envoyer qqn aux piautres* (langue du théâtre comique) milieu 18^e s. ds Gdf) ; 1690 *envoyer*

qqn au peautre Furetière « chasser (cf. *envoyer qqn aux peautres* (langue poissarde) 18^e s. ds Gdf) encore ds Boiste (« popul. »), 1845 *envoyer qqn au(x) peautre(s)* Bescherelle « le renvoyer loin de soi, le chasser, le congédier brusquement et honteusement », encore ds Lar 19^e (> Lar 1923) et ds Littré « le brusquer pour le congédier, puis le chasser (locution populaire qui tombe en désuétude) » ; et cf. encore normand *envoyer au piautre* Moisy « envoyer coucher, envoyer au diable, congédier brusquement » (avec une citation qui doit être du 17^e s.), messin *envier au paute* « locution qui se dit populairement et en vieux français, envoyer au peautre, envoyer coucher » Lorrain, *anvayeu aus poutes* « envoyer au loin (au diable) » Zeliqzon ; 1690 *allez au peautre* Furetière « on dit proverbialement à des importuns qu'on veut chasser loin de soy » (encore de Lar 19^e à Lar 1923 : *aller au peautre* « périr, se perdre vieille locution ») ; fin 17^e s. *aller au peautre* ds Littré (langue du théâtre comique), « être anéantie, ruinée (en parlant de la noblesse) » fin 18^e *aux piautres* « à la ruine, détruire (en parlant de la fortune) ds Gdf (langue du théâtre comique).

Si l'on veut résumer ce survol historique on notera qu'un ensemble de locutions (*envoyer au peautre, au pautre !, aller au pautre, etc.*) s'est formé dans la langue du théâtre au cours des années 1450-1520 avec un sens sans doute beaucoup plus fort que notre moderne et banal *Au diable !* ; en effet ces locutions sont très souvent associées à l'idée de mort ou de correction sévère donnée ou souhaitée à qqn. Elles ont continué à vivre dans la langue populaire aux 17^e et 18^e s. Elles étaient cependant privées du soutien d'un substantif *peautre*, aussi bien le *peautre* qui est à leur origine, c'est-à-dire *peautre* « balle de blé ; paille, grabat » (dont nous parlerons plus bas), que ses homonymes *peautre* « étain » (que nous évoquerons aussi) et *peautre* « gouvernail » (qui semble de tout temps n'avoir été qu'un terme particulier à la navigation fluviale de la Loire). Ainsi il n'est plus resté qu'*envoyer au(x) peautre(s)* qui a survécu au 19^e s. dans les parlers de Paris, de Metz (qui connaît en outre, *aus poutes* « très loin » Zeliqzon) et de Normandie (FEW 17, 178a). On ajoutera aussi le franc-comtois *envoyer aux pôtres* « congédier malhonnêtement » rangé par erreur sous APOSTOLUS (FEW 25, 20a).

Mais les locutions ont la vie dure, surtout quand elles ont une valeur expressive aussi caractérisée. Et l'on peut retrouver d'autres traces de celle qui nous intéresse. J'ai toujours entendu mon grand-père (franc-comtois, mais ayant passé sa jeunesse à Paris, avant de faire la

guerre de 1914) utiliser *envoyer aux pelotes* (prononcé *aux p'lotes*) comme un synonyme plus imagé de ce que le français châtié exprime par *envoyer sur les roses*. *Envoyer aux pelotes* n'est ni dans Robert, GLLF et TLF ni même dans Esnault. Je viens d'en lire une attestation au début de 1985 dans le billet journalier donné au journal *Le Monde* par C. Sarraute ^(1bis).

Cependant le FEW 8, 480a l'a précieusement extrait de Bauche, très fiable témoignage du parler du peuple de Paris dans l'immédiat après-guerre de 1914-1918. Wartburg place cette expression après *jouer de qqn à la pelote* « le renvoyer de l'un à l'autre, s'en amuser » (1611), « le mener à sa fantaisie » (1611-1656 ; déjà depuis 1494, *Moralité de l'Homme Pecheur*, ds *Moralitis*, fac-similé W. Helmich, I, 241b) ; cf. déjà ca. 1240 *faire de genz pelote* « en disposer à sa fantaisie » VSAedward W 579 et ca. 1250 *jouer à aucun de la pelote* « id. » VdlMort ds TL 7, 607, 35. On voit que plusieurs objections sérieuses s'opposent à admettre qu'*envoyer qqn aux pelotes* continue *jouer de qqn à la pelote* : la construction syntaxique n'est pas la même ; dans la seconde expression *pelote* reste très clairement métaphorique ; le remplacement de *jouer* par *envoyer* ne s'explique pas, ni non plus le passage du singulier au pluriel ; enfin il n'y a plus de trace de *jouer de qqn à la pelote* au-delà du 17^e s. Pour toutes ces raisons je crois que *pelote* est secondaire dans *envoyer aux pelotes*. Le pluriel *aux pelotes* permet habilement de neutraliser le changement de genre (*un peautre* ≠ *une pelote*). On peut admettre que l'existence sous-jacente (en quelque sorte dans le subconscient linguistique des locuteurs) de *jouer de qqn à la pelotte*, appuyée sur le fait que *pelote* est un mot clair, expressif, ayant toutes sortes de valeurs (même un écho érotique dans le verbe *peloter*), bien intégré dans des locutions figurées, a pu autoriser la transformation de *envoyer au(x) peautre(s)* en *envoyer aux p(e)lotes*. On peut y ajouter l'appui de l'argot militaire (popularisé dans les tranchées) *pelote* « punition » (dér. de *peloton* [de punis]) notamment dans *aller à la pelote* (1890 ds Esnault).

Décidément l'Est paraît avoir aimé cette expression et fait perdre du même coup à Wartburg son incomparable flair étymologique. Il a égaré sous EMPLASTRUM (3, 222a) le vosgien *au plâtre* « bien loin, on

(1bis) Plus intéressante à tous égards est l'attestation de *renvoyer qn aux pelotes* relevée dans *Mort à Crédit* de L. F. Céline par B. Steegmüller, *Das von der Schriftsprache abweichende Vokabular in Célines « Mort à Crédit »*. Elle confirmerait l'hypothèse que l'expression s'est remodelée dans le vocabulaire des Poilus de 14-18.

ne sait où », interférence avec la famille de *plâtre* dont nous aurons à reparler. Enfin plus au sud, G. Tuillon note dans son étude sur *Les régionalismes du français parlé à Vourey* (s.v. *pelorce* « prunelle noire ») qu'on y ignore l'expression *envoyer aux pelorces* « envoyer paître (assez fréquente dans le monde rural dauphinois et savoyard) », autre façon là aussi de pallier la disparition du mot *peautre*.

Qu'est ce mot *peautre* auquel on voue brutalement les indésirables ? Trois se présentent.

*Peautre*¹ « gouvernail » (FEW 9, 57) est un mot caractéristique de la navigation sur la Loire (v. Rom. 17, 103 n. 1) et il vit dans ce domaine depuis le 14^e s. (Guillaume Guiart ; *Ovide Moralisé* ; textes documentaires ds Gdf), au 15^e s. (cf. Gdf) et au 16^e s. (Guillaume Michel, Cl. Marot, Rabelais, Dolet, Baïf, Noël du Fail, Germain-Colin Bucher, D'Aubigné, tous auteurs originaires de la vallée de la Loire ou marqués par un séjour qu'ils y ont fait). Le mot est passé dans les dictionnaires généraux depuis Estienne 1549 - Cotgrave 1611 et encore ds Trévoux 1771 ; on le trouve encore dans Littré avec une définition erronée (cf. Rom. 17, 102). Furetière 1701 s'est le premier avisé qu'il « n'est plus en usage qu'en quelques Provinces pour signifier le gouvernail des bateaux qui vont sur les rivières ». Mais les attestations dans les dialectes modernes appartiennent aussi au domaine ligérien ; à deux exceptions mineures et non dirimantes près : Auxerre (et Laroche), qui ne sont qu'à une soixantaine de kilomètres de la Loire, d'après Jossier ds FEW ; la Marne d'après *l'Encyclopédie* 12, 542, qui paraît tout à fait étrange. Furetière rattache l'expression *envoyer au peautre* à ce mot qui « vient », dit-il, « du langage celtique ou Bas Breton, où on appelle *peautres*, les mauvaises filles ou autres mauvaises gens [cf. FEW 17, 178 n. 7 mais v. infra *peautraille*], tels que sont les Bateliers qui gouvernent les bateaux ». Sur *peautre* « gouvernail » v. aussi *La lexicographie française du 16^e au 18^e siècle, Actes du Colloque de Wolfenbüttel 1979*, publiés par M. Höfler, 88-89.

*Peautre*² « étain, mélange de plomb et d'étain » bien attesté en anc. et moy. français (cf. T-L et FEW 8, 504b) paraît exclu.

Depuis Littré et Gdf on ne se doute pas qu'il s'agisse de *peautre*³ « balle de blé ; paillasse, grabat ». Ce mot mérite qu'on s'y arrête. FEW (17, 177a-178) le range sous l'étymon germanique **spelta* qui est à l'origine du fr. *espeautre/épeautre* (variété de blé dur). Il suppose ensuite que le substantif *espeautre* a donné naissance à un verbe *espeautrer*

« arracher la balle particulièrement adhérente et grossière de ce blé, qui était ensuite utilisée pour faire des paillasses » ; et ce verbe *espeautrer* se serait aussitôt fondu avec *espeautrer* « briser » (FEW 17, 162b) dont nous aurons à reparler. De là un anc. fr. *pealtre* « balle du blé » très mal attesté — (hapax ds TL *Regrés ND* d'Huon de Cambrai, mais il ne faut peut-être pas attribuer trop vite le mot au picard, puisqu'il se trouve dans un passage qui n'a été transmis que dans un seul ms. sur quinze ; — autre hapax ds Gdf où la leçon du BN 19525 est évidemment fautive ; en effet il s'agit d'une description de l'Enfer où St Paul voit des damnés qui *crient, ullent cume veaultre*, éd. L. E. Kastner (ds ZFSL 29, 282), 269 ; *veautre* « chien employé surtout pour la chasse de l'ours et du sanglier », leçon des deux mss. autres que le BN 19525, donne un sens incontestablement préférable) — et un dialectal *pautre* « partie supérieure de l'épi » (encore plus incertain cf. FEW 17, 178b n. 4). Au contraire *piautre* « paillasse, grabat » est parfaitement bien documenté. C'est un mot qui me paraît particulièrement bien localisable en français médiéval. On le trouve en Champagne (au 13^e s. : *Boivin de Provins* cf. éd. Ph. Ménard, *Fabliaux* I, p. 141 où il s'agit de la paillasse où une prostituée accomplit son travail ; *Rutebeuf* ; probablement *Resverie* ds T-L cf. l'évocation de Montmirail ; — au 14^e s. *Renart le Contrefait* ; Eustache Deschamps), en Bourgogne (1316 Geoffroy de Paris, *Chronique* ; pour la localisation cf. Rom. 78, 106) et dans l'Est, sans plus de précision (14^e s. var. du ms. L du *Roman de Renart*, éd. M. Roques 3222 var. cf. éd. citée p. VIII). Les attestations dialectales modernes relevées ds FEW 17, 177b confirment tout à fait cette localisation en Champagne-Bourgogne (cf. aussi Esnault, *Dictionnaire Argots*, s.v. *pôtre*), à condition de supprimer le normand *piautre* (qui ne vaut que pour l'expression *envoyer au piautre*, citée ds Moisy cf. supra, et qu'en bonne méthode nous devons disjoindre). Il reste un cas tout à fait surprenant, l'exemple d'Arnoul Gréban, *Mystère Passion*, éd. O. Jodogne 28, 768, qui est glossé par « paillasse », Jodogne prenant soin de relever le syntagme *cropir en peaultre* « être dans la misère ». En effet, il s'agit d'une expression et non pas d'un substantif autonome ; elle se comprend mieux si on la relie à l'expression *mettre aucun du lit au pautre* « réduire à la misère » *Renart le Contrefait* 25756, cité dans TL.

Renart le Contrefait est d'ailleurs un moment important dans l'histoire de *peautre*³. Il est le premier témoin d'une locution, fondée clairement sur ce mot, nous voulons parler de *battre le pautre (d'une femme)* « faire l'amour (avec une femme) » 4980 et 40370 (cf. le gloss. de l'éd. Raynaud-Lemaître). Cette locution est à distinguer de *batre qqn*

comme *peaultre* « lui infliger une sévère correction » *Farce du Savetier Calbain*, éd. A. Tissier, Recueil I, 3, 358 (fin 15^e - début 16^e) qui contient sans doute *peaultre* « paillasse » mais paraît être soutenue par *battre qqn plus que plastre* « le battre très fort ». *Farce du Cuvier*, éd. A. Tessier, Recueil I, 1, 132 (fin 15^e s.) et *batre comme beau plastre* « id. » *Bergerie de mieulx que devant ds Gdf*.

Il est temps d'essayer de retracer l'histoire de *peautre*³ comme nous nous la représentons. A l'origine est un mot *peautre* « grabat » dont l'origine n'est pas clairement élucidée mais qui peut dériver de *peautre* « balle de blé » (comme le veut le FEW) ou d'*espautrer* « briser, faire éclater ». C'est un mot régional et expressif, pendant deux siècles. Au milieu du 15^e s. il gagne Paris ; de là sa présence dans des locutions diverses chez Arnoul Gréban et dans la *Moralité de la Croix Faubin*. Ce qui a séduit les écrivains c'est sans doute sa sonorité qui l'associe au *pautonnier* « voyou » et fournit une rime à *autre*, qui en est bien démuné.

On ne peut maintenant esquiver la question de ses rapports avec *p(e)autraille* « canaille, populace » mot de l'Ouest (14^e s. anglo-norm. ds Gdf ; — 15^e s. norm. AChartier, Pathelin ; — 16^e s. norm. JMarot ds Gdf et *Deffence de France* ds Gdf [localisée à tort en Picardie par les éditeurs ; le texte est normand cf. entre autres *soupee* 227 v. FEW 17, 187a et *empostume* 154 v. FEW 25, 18b] ; cf. encore Rabelais et Du Fail ; ajouter aussi *Recueil Farces*, éd. Cohen, 29, 311 non localisé ; Marnix ds Huguet a sans doute emprunté le mot à Rabelais). FEW considère *peautraille* comme un dér. de *peautre*. Ce n'est pas impossible et ce serait alors la première extension hors de son domaine géographique de *peautre*. Mais d'autres solutions sont envisageables parmi lesquelles je préférerais finalement une dérivation de *peautre* « étain » souvent utilisé comme symbole d'une piètre valeur ; on peut aussi rapprocher *peautraille* « déchet de peau » ds FEW 8, 167b dérivé de *peau* et imaginer un parallèle avec *pelaille* « canaille » ds FEW 8, 166a. Reste aussi que le breton *paotr* « garçon, serviteur » qu'on considère souvent comme un dérivé régressif de *peautraille* (hypothèse soutenue ds FEW 17, 178b n. 5) a été analysé récemment (*Etudes Indo-européennes* 3 (1982), 45-46) comme étant d'origine celtique. Dans ce cas, et cela s'harmoniserait mieux avec sa localisation ancienne dans l'Ouest, *peautraille* n'aurait aucun rapport avec aucun des mots *peautre* ici étudiés (2).

(2) La base pourrait être ce *peautre* « coquin » attesté chez Jean Michel et que nous avons évoqué plus haut (p. 140). Un autre exemple de *pautre* me laisse

Pour revenir à *peautre* ⁽³⁾ on a vu qu'il a participé à un grand nombre de locutions qui soulignent tantôt l'action de mettre à mal, tantôt un contexte érotique, tantôt une malédiction. Cette variété des constructions et des sens s'est réduite progressivement au cours du 17^e s. comme en font foi les dictionnaires de Richelet et de Furetière. Après le reflux qui a réduit *peautre* à son aire natale champenoise et bourguignonne (où il a eu la force de créer les dérivés *peautrain* « mauvais drôle », *se pautrer* « se coucher », *pautrier* « fouler le lit » et peut être *piotieux* « maladif »), il n'est plus resté ailleurs que des vestiges de l'ancienne locution, ceux que nous avons relevés plus haut et dont nous avons vu que les avatars ont plus d'une fois trompé le FEW.

Comme dans un précédent article sur *jouer du Phebé* (RLiR 48, 15) j'ai essayé de montrer l'intérêt des études sur les locutions médiévales. Il en ressort que leur histoire ne se limite pas au relevé de leurs premières attestations ; il est nécessaire de disposer d'un inventaire si possible exhaustif de toutes leurs occurrences. Il faut aussi retracer la préhistoire des mots qui les composent et s'aider des traces multiples et inattendues qu'elles ont laissées pour en saisir pleinement la valeur. On voit de surcroît que l'angle régional n'est pas à dédaigner car il apporte souvent, comme dans le cas présent, un éclairage décisif.

Nancy.

Gilles ROQUES

incertain. Dans *Renart le Contrefait* 19764, Renart fait l'éloge de la connaissance du latin qui sert de critère de sélection sociale : « Sans cel art s'en voient ly autre Gesir en paille comme pautre ». Le glossaire donne le sens de « paillasse » et T-L l'admettent implicitement. Mais cela n'est pas très satisfaisant pour donner un sens du genre de « en paille ou paillasse ». Ne pourrait-on pas préférer « les autres vont coucher sur la paille comme des coquins » ?

- (3) Je suis plus incertain pour le moy. fr. *piautrer* « coucher » (Gdf et FEW 17, 178a) qui paraît un mot de l'Ouest (Martin Lefranc ds Gdf et *Dialogue de Gautier et Martin* texte que je localiserai dans l'Ouest d'après *hubis* (174, 166) cf. FEW 16, 256b-257a et peut-être *desjuquier* (179, 222) cf. FEW 16, 190b).